

La sécurité sociale française : mode d'emploi

Bonjour,

Votre inscription sur le site <u>etudiant-etranger.ameli.fr</u> a bien été prise en compte et vous bénéficiez désormais de la prise en charge de vos frais de santé.

Vérifiez bien que vous y avez déposé l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la constitution de votre dossier, et notamment votre IBAN.

Vous pouvez, dès à présent, télécharger votre attestation provisoire d'affiliation à la sécurité sociale sur le site.

Avez-vous déclaré votre médecin traitant?

Lors d'une première consultation pensez à faire remplir le formulaire par votre médecin et à nous l'envoyer à l'adresse ci-dessous.

Vous pouvez trouver un médecin près de chez vous en vous connectant sur <u>l'annuaire</u> santé.

Comment vous faire rembourser de vos soins ?

Votre médecin traitant vous remettra une feuille de soins contre le paiement de votre consultation. Merci de l'adresser à la CPAM de la Vienne (adresse ci-dessous) pour qu'elle vous rembourse partiellement le montant réglé.

Vous avez des questions relatives aux remboursements, rendez-vous sur le site de l'Assurance maladie, ameli.fr ou appeler le 36.46.

Avec toute mon attention,

Votre correspondant de l'Assurance maladie,









HI,

Your registration on the site etudiant-etranger.ameli.fr has been taken into account and you are now supported for your health costs.

Make sure that you have filed all the necessary supporting documents for the constitution of your file, including your IBAN.

You can, from now on, download your provisional certificate of affiliation to the social security on the site.

Have you declared your referring doctor ("médecin traitant")?

During a first consultation, have your doctor fill out the form and send it to us at the address below.

You can find a doctor near you by logging on to the annuaire-santé website.

How to get reimbursed for your care?

Your doctor will give you a treatment sheet against the payment of your consultation. Thank you for sending it to the CPAM de la Vienne (address below) so that it refunds you partially the amount settled.

You have questions about reimbursements, go to the website of the Health Insurance, ameli.fr or call 36.46.

With all my attention,

Your correspondent for health insurance,





